

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMATIONS INTER - ENTREPRISES

Ces conditions générales régissent les rapports entre AvantAge Suisse romande et les entreprises ou toute organisation mandante d'un séminaire proposé par AvantAge, ainsi que les personnes inscrites individuellement sans employeur tiers payeur. Elles s'appliquent à tous les séminaires inter-entreprises proposés par AvantAge :

- Planifier financièrement sa retraite
- Préparer sa vie post-professionnelle
- Préparer sa vie post-professionnelle – spécial cadres
- Se réaliser en pilotant sa carrière
- Connaître, évaluer et mettre en place des mesures pour les *seniors*

Inscription et organisation

Les conditions générales d'AvantAge sont acceptées par le/la participant-e et validées par l'inscription à un séminaire. L'inscription est accessible en ligne sur le site www.programme-avantage.ch ou par bulletin PDF.

Un séminaire peut accueillir jusqu'à 18 participant-e-s, exceptionnellement 20 si les locaux le permettent, ceci afin de garantir la qualité et la philosophie des séminaires basés sur l'interactivité et la dynamique de groupe.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. AvantAge se réserve le droit de reporter ou d'annuler un séminaire qui ne réunirait pas assez de participant-e-s.

Engagement de Participation

En s'inscrivant à nos formations, le participant s'engage à assister à l'intégralité de la formation pour laquelle il est inscrit. Toute partie ou module manqué ne pourra être ni remboursé ni remplacé par une autre session ou formation.

Il est de la responsabilité du participant de s'assurer de sa disponibilité pour l'ensemble des dates et horaires prévu selon le programme.

Conditions d'annulation

Pour toute annulation d'inscription jusqu'à 30 jours avant le début du séminaire, AvantAge annule l'inscription sans aucun frais.

Après ce délai, en cas d'annulation non justifiée, AvantAge se réserve le droit de facturer 50 % du prix du séminaire entre 15 et 29 jours avant et 100% du prix du séminaire de 1 à 14 jours précédant le début du séminaire. Pour toute annulation effectuée dans les délais susmentionnés accompagnée d'un certificat médical, des frais de gestion de CHF 30.- sont toutefois prélevés.

Un report d'inscription à date ultérieure peut être accordé, pour autant que la demande parvienne à AvantAge au moins 15 jours avant le début du séminaire et soit justifiée selon les dispositions du paragraphe précédent. Dans ce cas la prestation est facturée et sera comptabilisée pour la prochaine date choisie dans un délai de 6 mois à compter de la date de la première inscription.

En cas de pandémie déclarée, si l'état de nécessité ou d'urgence est décrété par la Confédération ou les Cantons respectifs, aucune indemnité ne sera demandée. Afin de remplacer le séminaire annulé, un report de date sera proposé. Des séminaires en mode virtuel et à distance, aux contenus réduits, peuvent aussi être organisés en remplacement et avec un prix adapté en fonction de la durée.

Facturation

Les prix unitaires englobent les coûts de développement des prestations, l'organisation générale, la gestion administrative, la location de la salle, l'animation et la documentation didactique remise.

A l'exception du cours pour cadres supérieur-e-s, les frais de repas et boissons sont à la charge des participant-e-s. Selon les lieux et sur demande, nous pouvons proposer une réservation dans un restaurant ; repas encaissé sur place auprès des participant-e-s.

Protection des données

Les coordonnées des participant-e-s (nom, prénom, adresse, email, date de naissance et numéro de téléphone) peuvent être transmises aux chargé-e-s de cours à des fins pédagogiques.

AvantAge traite, avec le plus grand soin et conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données, les données communiquées lors de l'inscription, ainsi que durant le déroulement des cours. Toute transmission des données, hors du centre de compétences d'AvantAge et de Pro Senectute, est exclue.

Avantage – qui est un programme de Pro Senectute - respecte la législation en vigueur en matière de protection de données personnelles et applique les principes de Pro Senectute. Vous trouverez plus d'informations sur la page de [Protection des données \(prosenectute.ch\)](https://prosenectute.ch)

Enregistrements son et image

Aucun enregistrement sonore ou vidéo ne peut être effectué sans l'accord préalable de la direction d'AvantAge ainsi que des formatrices ou formateurs concernés.

En cas de non-respect de ces directives, AvantAge se réserve le droit de mener toute action conformément au droit suisse.

Espace participants

Afin de donner accès aux supports de cours des formateur-trice-s, AvantAge a créé sur son site Internet un « Espace participant », avec un code d'accès et un mot de passe, exclusivement réservé aux participant-e-s d'un séminaire précis et remis à la fin de celui-ci.

Les documents déposés sur cette plateforme sont uniquement destinés à un usage personnel et restent la propriété d'AvantAge. Il est par conséquent formellement interdit de les publier, partiellement ou totalement, ou de les utiliser à des fins commerciales ou professionnelles.

L'accès à la plateforme « Espace participant » est limité à une période moyenne de 45 jours.

En cas de non-respect de ces directives, AvantAge se réserve le droit de mener toute action conformément au droit suisse.

Responsabilité

AvantAge décline toute responsabilité pour les éventuels dommages, vols ou perte que les participant-e-s à nos séminaires pourraient subir ou provoquer, durant les séminaires organisés par AvantAge.

Modification

Avantage se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales en consultation sur le site www.programme-avantage.ch.

For juridique et droit applicable

Le for juridique est à Lausanne, au siège d'AvantAge.

En cas de litige, la voie de la médiation sera privilégiée.

Ces conditions générales entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2024.

Costantino Serafini
Responsable d'AvantAge pour la Suisse romande